



Le 31-01-24

Communiqué de presse CGT des Municipaux de la ville de Villeurbanne : suite de la grève du 24 février 2024

Bravo aux agents, parents et enseignants qui se sont mobilisés pour le bien être des petits villeurbannais !

La collectivité de Villeurbanne et les agents des écoles maternelles ont avancé vers un accord pour améliorer les conditions de travail.

Suite à des discussions constructives et dans le cadre d'un protocole d'accord social, la collectivité de Villeurbanne a décidé de revenir sur sa décision de supprimer l'enveloppe pour 8 postes d'ATSEM remplaçants.

Cette décision témoigne de la volonté de la collectivité de prendre en compte les préoccupations des agents et de garantir un environnement de travail optimal au sein des écoles maternelles de la ville.

La collectivité a donc pris acte des préoccupations des agents et s'engage à les rencontrer en février 2024 pour évaluer leurs conditions de travail, et organiser un forum "idées et débat entre agents » (Forum IDEA) spécifique à la DED en avril 2024 ; offrant ainsi une plateforme d'échange et de participation pour l'ensemble des agents de l'éducation.

Nous avons donc été signataire de ce protocole.

Toutefois, les agents des écoles maternelles, représentés par la CGT, expriment toujours leur profonde inquiétude quant aux conditions d'accueil du jeune enfant et de leur condition de travail :

- Ils soulignent l'importance et l'urgence de la mise en place d'un protocole de remplacement équitable et identique pour chaque école afin de garantir une continuité pédagogique de qualité. Les remplacements aléatoires et le non positionnement d'un même agent sur des absences longues ou prévues ne sont en aucun cas constructifs ni sécurisants pour des enfants de maternelle, les agents ne peuvent donc pas matériellement, attendre septembre 2024, pour ce faire.
- De plus, les agents déplorent la dégradation de l'accueil méridien dans les écoles maternelles de Villeurbanne. En raison d'un manque d'animateurs pour accompagner les repas, le nombre d'enfants dont ils doivent s'occuper est passé de 10 à 17. Cette situation compromet la qualité de l'encadrement et met en danger la sécurité et le bien-être des enfants. Ils demandent donc un retour à 1 adulte pour 10 enfants, ce qui est prévu dans la charte des ATSEM, toujours en vigueur à ce jour.

Cette mesure permettrait d'améliorer leur bien-être et leur disponibilité auprès des enfants d'autant que certaines expérimentations à venir, avec la mise en place des Bacs Inox(loi Egalim) amènent encore plus d'interrogations.



- Les agents revendiquent la mise en place immédiate de groupes de travail Enseignants – Direction de l'Éducation, pour l'allongement de leur pause de travail de 35 à 50 minutes à la rentrée scolaire 2024-2025. Même s'ils considèrent le passage à une semaine de travail de 4 jours comme une amélioration, ils souhaitent une augmentation de leur pause pour compenser l'allongement de la journée de travail. Une pause similaire à celle du service de la petite enfance, ce qui serait une mesure équitable et cohérente au sein de la même collectivité.

C'est pourquoi, conscients des enjeux cruciaux liés à l'accueil des enfants, les agents, soutenus par la CGT, par un grand nombre d'enseignants et de parents, décident d'ouvrir un nouveau préavis de grève, sur les revendications citées ci-dessus.

Cette démarche vise à maintenir la pression et à continuer les négociations dans le but d'obtenir des garanties supplémentaires sur le protocole de remplacement et l'amélioration globale des conditions de travail.

L'objectif est de garantir un environnement propice à un accueil de qualité, favorisant l'épanouissement des enfants et le bien-être des agents.

Damien Béroujon,
Secrétaire général des CGT Municipaux de la ville de Ville de Villeurbanne.